18

(5) Notwithstanding termination of this Agreement, the obligations contained in Article III, paragraph (5) and in Articles IV, V, VI, VII, VIII, IX, X and XI of this Agreement shall remain in force so long as any nuclear material, material, equipment or technology subject to this Agreement remains in the territory of the Party concerned or under its control anywhere, or until such time as the Parties agree that such nuclear material, material, equipment or technology are no longer useable for any nuclear activity relevant from the point of view of safeguards.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorized for this purpose by their respective governments, have signed this Agreement.

IX BIDITEA

Animal data of antituga to and all on order and the lease have interestant of (1).
(a) Le primere accord ontre en vigerar à la date de la signature des Farlies.
(b) Le primere accord ontre en vigerar à la date de la signature des Farlies.
(c) Les présent results endrés en vigerar à la date de la signature des Farlies.
(c) Les présent accordants matries en égonar à la date de la follometer de results des ves fait (2).
(c) Les présent accordants matries en de la serie sont en a tente de la date de la serie de la date de rest date de results accordants matries en depend à la date de l'échange de rest de rest

Les Americs A. S. C. D et E font partie intégrante du présent activit. Elles porvent re cholifiére accole nontrueuren échéqie l'intégrante du présent activit. Elles porvent (a) de tersi la termania en manimum es nonness ai le vina? redu est termène un de la présent actoré inter les régenement e ses décédes doute décête de la sente de termes a'anoiffe à l'acteur de moinsaté décher sente d'acté apprésionnéée des périose, part de la sente de la font accession establisées acteur d'acté apprésionnéées de la présent d'acté de la sente de la font accession establisées acteur de regionnéées de la fonte de la sente de la font accession establisées acteur de regionnéées de la fonte définisées acteur (5), ans obsource, à moins que l'anc des l'articemengées à l'ances a noises six (6) mois avant l'expiration de la periode alors en cours, son teternion de le les noises six (6) mois avant l'expiration de la periode alors en cours, son teternion de le